

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

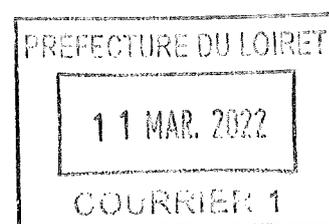
L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Pérvy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. PRALY, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.
Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Excusés : M. JEGOUZO Gaël, M. COUTANT Thierry
M. JEGOUZO a donné pouvoir à M. PELÉ.
M. COUTANT Thierry a donné pouvoir à M. HODEAU

Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2021 est approuvé.



D3- 27012022 : TARIFS SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'augmenter le tarif de la salle polyvalente, compte tenu de l'augmentation des coûts d'utilisation et d'entretien.

La dernière augmentation date de 2018.

M. le Maire propose ces tarifs :

Choi x	désignation	tps	Tarifs habitants Commune	Tarifs habitants Hors Commune
	Salle complète + annexe 09h → 14h	5h	75 €	110 €
	Salle complète + annexe 15h → 20h	5h	75 €	110 €
	Salle complète + annexe 8h → 20h	12h	165 €	240 €
	Salle complète + annexe 8h → 3h	19h	265 €	390 €
	Petite salle + annexe 8h → 3h	19h	200 €	520 €
	Salle complète + annexe 8h → 20h	36h	350 €	520 €
	Forfait chauffage Du 01.10. au 31.03			30€

Pour les animations lucratives des associations locales :

- Loto ou vide grenier (1 journée) : 55€
- Chaloupée ou diner-dansant (1 week-end) : 110€

Pour les associations extérieures :

- La journée : 90€
- Week-end : 150€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. PRALY, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Excusés : M. JEGOUZO Gaël, M. COUTANT Thierry
M. JEGOUZO a donné pouvoir à M. PELÉ.
M. COUTANT Thierry a donné pouvoir à M. HODEAU

Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2021 est approuvé.

D2-27012022 : TARIFS CONCESSIONS SITE CINERAIRE

Annule et remplace la délibération N°5 du 09 septembre 2020

M. le Maire précise que la dispersion des cendres est gratuite, conformément au code général des collectivités territoriales.

M. le Maire propose de vendre aux familles une plaque à faire graver par les familles afin de la mettre dans un espace prévu à cet effet dans le site cinéraire, pour la somme de 50,00€.

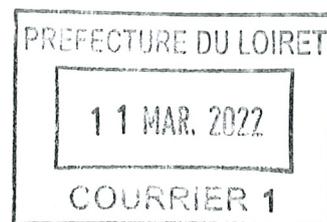
Après débat et vote à l'unanimité, le conseil décide de fixer les prix des concessions pour notre cimetière ainsi :

Concession caverne			Concession Colombarium		
15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
/	360.00€	540.00€	/	400.00€	600.00€

Et valide le montant de 50,00€ pour la plaque dans le cadre d'une dispersion.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Denis PELÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

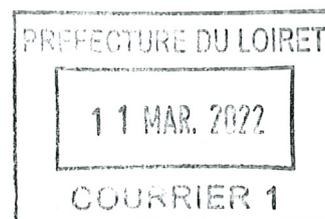
L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 24 janvier 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Péravy la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M. PAILLET Jean-Noël, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, Mme Riant Claudine, M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. PRALY, M. DOUSSET Christophe, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

Excusés : M. JEGOUZO Gaël, M. COUTANT Thierry
M. JEGOUZO a donné pouvoir à M. PELÉ.
M. COUTANT Thierry a donné pouvoir à M. HODEAU

Mme Riant et M. PRALY ont été nommés secrétaire de séance.



Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2021 est approuvé.

D1 : APPEL A PROJETS DETR 2022 : RENOVATION THERMIQUE 36 RUE D'ORLEANS

Annule et remplace la délibération N°1 du 18.10.2021

M. le Maire soumet au conseil municipal une modification du plan de financement du dossier de subvention dans la cadre de la DETR 2022, pour l'aménagement intérieur du logement renové du logement communal situé au 36 Rue d'Orléans.

M. le Maire précise que le dossier sera monté avec les différents devis des entreprises reçus pour les travaux suivants, pour un montant total de : 15 964.85€ HT :

- peinture
- clôture
- pose de faïence
- cuisine

Le Conseil, après en avoir délibéré :

1°) décide de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 donne son accord pour la réalisation des travaux selon la proposition de M. le Maire.

2°) donne tous pouvoirs à M. le Maire pour déposer des dossiers de demande de subvention et signer tous documents nécessaires à ces réalisations.

3°) arrête le plan de financement des travaux subventionnables comme suit (montant HT) :

Dépenses :

Aménagement : 15 964.85€
(Fournitures+ main d'œuvre)

Recettes :

Subvention DETR 2022 : 7982 €
Autofinancement : 79 82.85€

Total dépenses : 15 964.85€

Total recettes : 15 964.85€

4°) autorise M. le Maire à déposer une demande de préfinancement de l'opération.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Denis PELÉ

